

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget 2019, tout en étant informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité jusqu'en 2018, avec la possibilité offerte à tous les élus de s'exprimer sur celle-ci.

Une croissance économique mondiale sous tension

Après avoir atteint un pic en 2017, la croissance mondiale marque des signes d'essoufflement en 2018, qui sont les prémisses d'un ralentissement plus marqué du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial en 2019 et 2020. Pour l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la croissance économique mondiale devrait atteindre 3.7 % en 2018 pour chuter ensuite de 0.2 point en 2019 et 2020. Les principaux risques sont :

- une aggravation des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui pourrait peser négativement sur le commerce mondial, attiser l'inflation et peser sur la croissance mondiale,
- un resserrement des politiques monétaires avec une augmentation des taux d'intérêt rendue nécessaire par la menace d'une reprise de l'inflation et d'une augmentation des salaires, en particulier aux Etats-Unis où le taux de chômage est au plus bas et où bon nombre de secteurs économiques peinent à recruter de la main d'œuvre.

La croissance de la zone euro face au changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE)

La tendance économique de la zone euro se traduit par un dynamisme affaibli qui pourrait être fragilisé par le Brexit et la politique budgétaire menée en Italie. Si la zone euro a bénéficié d'un sursaut de la croissance économique en 2017, elle subit aussi une nette décélération de son activité économique en 2018 s'expliquant surtout par un environnement international peu porteur. Se calant sur la tendance de l'économie mondiale, la croissance économique de la zone euro devrait ralentir en 2019 et 2020.

L'économie française en stagnation

En 2019, l'économie française devrait connaître une stagnation. La croissance, revue à 1.5 % en 2018 suite à la crise des Gilets jaunes, est loin des 2.3 % constatés en 2017. Le taux de chômage est resté relativement stable en 2018, passant de 9.2 % au 1^{er} trimestre à 9.1 %. L'Insee prévoit un taux à 9 % à la fin du 2^{ème} trimestre 2019 et 8.9 % au 4^{ème} trimestre. Toutefois, et c'est une bonne nouvelle pour les ménages, l'inflation estimée pour 2019 à 1.9 %, ne serait que de 1.2 %.

Le déficit budgétaire français face aux contraintes des mesures Gilets jaunes

L'objectif prioritaire du gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution de la dépense publique. En 2018, la dette a continué de progresser, passant de 2257.8 milliards d'euros à la fin 2017 à 2322.3 milliards d'euros au troisième trimestre 2018. Cette hausse devrait malgré tout permettre à la France de respecter les exigences européennes sur l'endettement possible (3 % maximum autorisé par le traité de Maastricht) pour l'année 2018 avec un déficit de -2.7 %. Toutefois, les mesures annoncées par Emmanuel Macron et Edouard Philippe suite aux revendications des Gilets jaunes, estimées à dix milliards d'euros, amèneraient le pays « autour de 2.5 % de déficit public », auquel il faut ajouter une dégradation de 0.9 point suite à la transformation du CICE en baisse de charges pérennes aux entreprises. Nous pouvons donc estimer qu'en 2019, le déficit passerait à nouveau la barre des 3 % pour se fixer à 3.4 %. Le gouvernement estime que les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat et de la réduction de charges aux entreprises ne remettent pas en cause la trajectoire de réduction des déficits.

Rappelons d'ailleurs que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de voter un exercice en déficit. Elles n'empruntent que pour financer des investissements et assurent leurs nombreux services de proximité en respectant l'équilibre de leurs comptes. De plus, les collectivités représentent une part prépondérante de l'investissement public local et du carnet de commandes des entreprises d'un territoire.

Les dispositions de la Loi de Finances 2019

Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF) s'inscrit dans la continuité du PLF 2018 intégrant l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses demandés à tous les acteurs publics, et ne conduit pas à de grands bouleversements pour les collectivités.

En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus à hauteur de 48.2 milliards d'euros, la deuxième étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses à 1.2 % est réaffirmé.

Après 3 années de baisse de l'ordre de 9.3 millions d'euros et une année de stabilisation en 2018 au plan national, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal serait maintenue en 2019 à hauteur de 26.9 milliards d'euros. **Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles.**

Le PLF 2019 prévoit une hausse de la péréquation de 180 millions d'euros, avec une progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale de 90 millions d'euros chacune. Mais pour la deuxième année consécutive, le gouvernement propose de faire peser la hausse de la péréquation en totalité au sein de la DGF. De la même manière qu'en 2018, cela viendra accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF.

Concernant la dotation de soutien à l'investissement local en faveur des communes et EPCI, elle sera maintenue à 2.1 milliards d'euros dont 1.8 milliards pour le bloc communal. Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements), fera l'objet d'une réforme aux fins d'automatisation de la procédure qui sera mise en application non pas en 2019, mais en 2020.

À Hallennes-lez-Haubourdin

Les charges de personnel

Elles représentent 429 €/habitant en 2018 contre 468 € en 2017. Elles représentent aussi 48.21 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 53.96 % en 2017 et contre 51.7 % au niveau national pour la strate de population de 3 500 à 10 000 habitants. Cette évolution est la conséquence positive d'une gestion du personnel au plus près des besoins. En revanche, la baisse globale des lignes budgétaires de rémunération des agents a mathématiquement eu des répercussions sur le montant des charges.

On constate une baisse de la rémunération du personnel titulaire liée au départ ou au non remplacement de certains agents (-2 079.45 €). En effet, un agent technique était parti en 2017 et non remplacé. Un policier municipal avait quitté la commune en septembre 2017 et n'a été remplacé qu'en septembre 2018. Attention donc pour cet agent qui aura en 2019, des salaires sur une année pleine. La rémunération des contractuels a, quant à elle, baissé de 41 856.41 €. L'une des explications est le non remplacement d'un agent des espaces verts au profit de l'externalisation de l'entretien d'un quartier d'Hallennes, mais nous voyons aussi les effets de la baisse du volume horaire des heures de ménage depuis septembre 2017.

En ce qui concerne les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les charges ont augmenté en raison de modifications demandées par l'URSSAF. Si les effectifs d'enfants sont stables en février et en avril, il y a eu une réaction en juillet relative à l'augmentation de tarifs qui ne s'est plus fait ressentir dès l'ALSH de la Toussaint. Les variations de rémunérations dépendent non seulement du nombre d'animateurs recrutés, mais également du nombre d'heures supplémentaires nécessaires (garderie).

Commentaires :

Les charges de personnel nettes représentent 48.21 % des dépenses de fonctionnement en 2018. La maîtrise de la masse salariale et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sont un enjeu majeur. Les efforts de maîtrise de la masse salariale seront poursuivis tout en prenant en compte les nouveaux besoins de la commune.

Dans le cadre de la politique municipale de gestion des ressources humaines, la volonté est de maîtriser la masse salariale. Voici la démarche engagée pour cela :

- remplacement sélectif des départs en retraite,
- réorganisation des services,
- réorganisation et clarification des missions : fiches de poste réalisées précisant les missions et le grade de référence du poste.

Pour autant, la maîtrise de la masse salariale est sans impact pour les agents :

- en 2018, ils ont été nombreux à bénéficier d'une augmentation de leur rémunération (avancement d'échelon, avancement de grade, revalorisation du régime indemnitaire...),
- beaucoup d'agents partent régulièrement en formation. Depuis presque 10 ans, le nombre de formations réalisé ne cesse d'augmenter. Le nombre de jours de formation reste stable. L'équipe est de plus en plus professionnelle pour continuer à assurer le meilleur service aux administrés.

La volonté municipale est de poursuivre la politique de gestion des ressources humaines pour améliorer les conditions des agents et répondre aux enjeux de la collectivité avec :

- l'élaboration d'un véritable plan de formations s'inscrivant dans les orientations de la collectivité et répondant aux besoins des services,
- les réflexions sur l'amélioration des conditions d'emplois des agents non titulaires.

Des efforts dans les dépenses courantes

Des efforts importants sont faits au niveau de nos dépenses courantes. Nous sommes dans une logique de mutualisation des achats pour le gaz, l'électricité, les télécommunications ou la vidéoprotection et bientôt en ce qui concerne les Certificats d'Economie d'Energie. Nous adhérons également à la centrale d'achat de la Métropole Européenne de Lille. Nous poursuivons nos recherches d'économies dans de nombreux domaines. Nous avons encore réduit notre budget alimentation passant de 22 576.38 € en 2017 à 13 376.88 € en 2018. Nous faisons extrêmement attention à nos dépenses de petit matériel et d'entretien de notre patrimoine. Pour le petit matériel, nous avons dépensé 37 787.15 € en 2018 contre 44 008.47 € en 2017. De même pour l'entretien de nos bâtiments, nous avons dépensé 23 766.49 € en 2018 contre 36 781.80 € en 2017. Nous avons aussi mis fin à un certain nombre d'abonnements à de la documentation qui nous amène à une dépense de 6 882.59 € en 2018 contre 9 004.68 € en 2017. Nous entretenons le plus possible nos biens nous-mêmes, ce qui nous a permis de passer de 14 276.99 € de dépenses en 2017 à 9 361.67 € en 2018. Nous avons aussi fait de gros efforts sur notre budget fêtes et cérémonies en passant de 101 490.24 € en 2016 à 85 355.29 € en 2017 et à 73 047.52 € en 2018. La ligne catalogues et imprimés a baissé quant à elle de plus de 50 % grâce à un nouveau fournisseur pour le journal municipal *Les Echos d'Hallennes*, faisant passer notre dépense de 4 405 € en 2017 à 2 053.70 € en 2018. En revanche, nous ne pouvons que constater l'augmentation de certaines de nos dépenses courantes comme celles liées à l'entretien de notre flotte automobile vieillissante (de 2 416.89 € en 2017 à 8 199.63 € en 2018) ou la maintenance qui est passée de 37 652.94 € en 2017 à 42 277.01 € en 2018.

L'endettement

Nos prêts sont tous à taux fixe et nous ne sommes pas titulaires d'emprunts dits « toxiques ». Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette est de 2 181 970.71 €, soit **une dette par habitant de 509 € contre 702 € en 2017**, ce qui représente un taux d'endettement de 49.79 % quand la moyenne pour notre strate de population est de 80.4 %. Cette dette ramenée par habitant reste très correcte, sachant que 5 de nos prêts seront terminés en 2020 ou 2021, soit une réduction à ce moment-là de nos annuités de 217 022.77 €. Nous reviendrons alors à un endettement faible, comparable à 2009.

L'autofinancement

L'autofinancement dépend directement des résultats de chaque année cumulés les uns aux autres. Après une très belle remontée de notre résultat de fonctionnement jusqu'en 2011, la baisse des dotations de l'Etat (-29.5 % en 10 ans) couplée avec de nouvelles compétences et des services supplémentaires engendraient à nouveau une tendance importante à la baisse de ce résultat. Cependant, les efforts de 2017 nous ont permis d'avoir un déficit d'exercice en recul de 74 060.51 € par rapport à 2016 et en 2018, ces efforts encore accrus nous permettent de retrouver un résultat d'exercice bénéficiaire. Il conviendra de maintenir une vigilance accrue à tous les postes de dépense.

L'épargne est la résultante de la capacité d'Hallennes à dégager des ressources de son fonctionnement pour les affecter à l'investissement. Ainsi en 2019, comme en 2018, 2017 et 2016, nous ne serons pas en capacité de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. L'objectif est plutôt de confirmer la tendance d'un résultat positif à la fin de l'exercice 2019, ce qui ne sera pas une mince affaire avec nos recettes toujours en baisse.

Tendances budgétaires et grandes orientations

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe a augmenté de 5.78 % de 2017 à 2018. La population a augmenté pour atteindre cette année 4 282 habitants. Les recettes fiscales directes 2018 des collectivités locales représentent 460 €/habitant contre 470 €/habitant au niveau national. On voit bien là que nous sommes un peu en dessous de la moyenne nationale. L'objectif en 2019 sera évidemment de ne pas augmenter les taux, même si ce pari devient de plus en plus difficile à tenir.

Le concours de l'Etat

Les dotations, subventions et participations provenant de l'Etat, du Département et de la CAF se sont maintenues, passant de 649 585.94 € en 2017 à 663 998.47 € en 2018 soit une hausse de 2.22 %. **En 2018 pour notre commune, la Dotation Globale de Fonctionnement représente 77.22 €/habitant quand la moyenne nationale est de 178 €/habitant.**

Les autres recettes

Les produits des services, qui s'élevaient à 289 262.08 € en 2017, s'élèvent en 2018 à 278 189.26 €, soit -3.83 % (48 600.15 € sont encore à percevoir pour novembre et décembre). Au global, nos recettes réelles de fonctionnement ne représentent que 931 €/habitant contre 1 047 €/habitant au niveau national pour la même strate de population.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

Ces charges, de 1 955 560.91 € en 2017, s'élèvent à 1 837 163.63 € en 2018, ce qui représente une baisse de 6.05 %. L'objectif est de continuer à les maîtriser au maximum, en tenant compte des évolutions de carrière des agents.

Les subventions

Souhaitant poursuivre l'action de soutien envers le monde associatif, cette enveloppe budgétaire sera reconduite. La subvention de fonctionnement du CCAS a été diminuée de 6 000 € en 2017. Il sera proposé de ré-augmenter cette subvention en 2019 afin de continuer de prioriser les actions sur les plus fragiles.

La section d'investissement

La dette

En 2018, le capital restant dû est de 2 181 970.71 €. Notre encours total de la dette est de 510 €/habitant. Pour l'année 2019, nous allons rembourser 64 621.57 € d'intérêts d'emprunt et 338 191.52 € de capital. L'annuité de notre dette représente 94.07 €/habitant.

Les recettes d'investissement

Cette année, les recettes se résument à l'excédent d'investissement reporté pour 426 153.41 € et aux amortissements pour environ 400 000 € (ils ont leur pendant en dépenses de fonctionnement).

Les dépenses d'investissement

En 2018, les projets réalisés ont été l'extension du cimetière et la phase 2 et 3 de la mise en place du système de vidéoprotection. Nos dépenses d'équipement brut représentent 55 647.61 €, soit un ratio par habitant très raisonnable, à savoir 13 € contre 103 €/habitant en 2017. Ce chiffre est de 258 € pour la moyenne nationale. Nous avons pu concrétiser d'autres réalisations :

- remplacement d'un chauffe-eau à l'école élémentaire,
- réalisation de travaux de toiture à l'école maternelle,
- pose de stores dans toutes les classes de l'école élémentaire,
- changement de l'accumulateur gaz au complexe sportif,
- réalisation de travaux de toiture à la salle polyvalente,
- changement d'une armoire d'éclairage public rue Schweitzer,
- mise en place d'un ralentisseur sur le parking du complexe sportif,
- changement de candélabres allée des Riez,
- achat d'une scie à table, d'une bétonnière et d'une tondeuse,
- achat d'un copieur pour l'école maternelle,
- achat de matériel informatique et d'une imprimante pour les services administratifs,
- achat d'un meuble de cuisine pour le logement locatif,
- achat de vestiaires pour les agents du service jeunesse,
- achat de matériels : chariot et tables pour la salle polyvalente, aspirateur pour les Lucioles, jeu d'équilibre et tableau pour l'école maternelle, lave-linge et sèche-linge pour le service jeunesse, matériel de motricité pour le service jeunesse,
- achat d'instruments de musique.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais dresse un tableau des projets menés par les élus avec le concours des services, tout cela dans le respect des règles liées aux marchés publics.

Programmation de la collectivité

Les projets « récurrents »

- L'entretien de notre patrimoine immobilier sera poursuivi.
- La maîtrise des finances sera plus que jamais au cœur de nos préoccupations.
- La contribution à la réalisation de logements reste une priorité.
- Le fleurissement et l'entretien de notre commune seront poursuivis.
- Le travail réalisé en communication va poursuivre son développement numérique.
- L'appui technique, logistique et financier aux associations sera maintenu.
- La sécurité de tous les Hallennois restera notre priorité.
- Nous poursuivrons nos actions au profit de la jeunesse.
- La culture doit être accessible à tous par le biais de la programmation, qui poursuit son développement.

Les projets en phase opérationnelle

- La ZAC Porte des Weppes est dans sa dernière phase. Il reste 36 logements à construire dont 12 logements locatifs sociaux.
- Rue Jean Jaurès, le projet de construction de 6 logements locatifs sociaux est en cours. Les travaux devraient commencer avant l'été 2019.
- Les travaux de l'ancien hôpital d'Haubourdin sont en cours : il y aura 20 logements locatifs sociaux à Hallennes.
- L'extension du cimetière est terminée.
- La vidéoprotection est en place et fonctionnelle.
- La nouvelle signalétique de la commune est presque terminée.

Les projets à l'étude pour 2019

- Changement de toutes les lampes des mâts d'éclairage public par des LED.
- Remplacement de la porte arrière de l'espace Marie Curie.
- Remplacement de fenêtres et travaux de toiture à l'école élémentaire.
- Remplacement du portail de l'école élémentaire.
- Remplacement des fenêtres de l'école de musique.
- Achat d'une fontaine de nettoyage aux ateliers techniques.
- Achat d'instruments de musique.
- Achat d'un véhicule tri-benne.
- Achat d'une sertisseuse électrique.

Le vote du budget prévisionnel 2019 aura lieu le jeudi 28 mars à 19h en mairie.